



COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2021
COMPTE RENDU
---oooOooo---

SEANCE DU :
LUNDI VINGT CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Philippe VINCENT, Jean-Pascal FICHERE, Alain BERNARD, Serge BERREZ, Vice-Présidents
MM. Alain MOUILLOT, Christian LAGALICE, Francis LESEUR, Christian CAMELIN, Michel CUINET, Jacky REVERCHON, Emile BEZIN, Jean-François GAILLARD, Jean-Yves BUCHOT – Membres titulaires

EXCUSES :

Mme Valérie BRENOT, MM. Pierre-Rémy BELPERRON, Antony BOURCET, Jean THERY – Membres titulaires

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE, Mmes Zora QOCHIH, Sandra MERCIER et Nathalie SENSER, SYDOM

Lors de la séance du 25 Octobre 2021, le Comité syndical du SYDOM, a :

- APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 28/06/2021,

1/ Budget supplémentaire 2021

Délibération :

Vu le projet de Budget supplémentaire 2021 joint au présent rapport,

Le Bureau syndical du 11 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2021,

- VOTE par chapitre les crédits inscrits en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en fonctionnement

=====

2/ Projet de grille tarifaire 2022 : adhérents et collectivités clientes du Centre de tri

Exposé :

Considérant les réalisations au 31 Août 2021 et les prévisions de tonnages pour 2022, soit environ 48 000 t de déchets résiduels « gris », 15 000 t de déchets recyclables, 8 500 t de tout-venant de déchèterie, 4 000 t de « refus » du centre de tri, hors tonnage de refus des autres collectivités clientes du centre de tri, et 160 t de déchets non dangereux des entreprises (DIB) à stocker au CSJ,

Le Bureau syndical du 11 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Débat :

Vu les exigences de la DREAL, qui ont un coût, le Président propose aux membres du Comité d'augmenter le tarif de stockage des DIB, qui représente environ 2 000 tonnes par an et qui pourrait réduire les apports dans les alvéoles.

Concernant le tri des déchets extérieurs, le tarif 2021 subissait une formule de révision mensuelle, après échanges avec les homologues du SIVOM du Louhannais et de la CA3B, il a été convenu d'appliquer un tarif annuel moyen.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a

- FIXE les tarifs de traitement suivants pour l'exercice 2022 :

.Déchets souillés : **128 €/tonne, sans changement**

(NB : TGAP en hausse de 11 à 12 €/t, *a priori*, à performance énergétique équivalente)

.Déchets recyclables : **sans changement**

.NC < à 15 % :	32,00 €/tonne
.NC entre 15 et 25 % :	64,00 €/tonne
.NC entre 25 et 35 % :	96,00 €/tonne
.NC > à 35 % :	128,00 €/tonne

.Cotisation : **3 € / habitant, sans changement**

.Stockage SYDOM et adhérents : **74 €/t (sans changement) + TGAP légale**

(NB : TGAP en hausse de 37 à 45 €/t, *a priori*, à performance énergétique équivalente)

.Mâchefers SYDOM : **30 €/tonne (inchangé)**

.DIB : de 0 à 2000 t par entreprise **74,00 + TGAP légale + 5 €/livraison,**

.de 2001 à 5000 t/e,	74,00 + TGAP
.de 5001 à 8000 t/e,	64,00 + TGAP

Tarif de tri des déchets recyclables des collectivités voisines (hors convention technique) :

- « Mélange » :

[133,05 €HT/t (SUEZ – 25 000 t) + TVA (5,5%)] + 28 €/t fixe

Soit : 168,37 €/t arrondi à **170 €/t** pour l'année (proposition)

- « Corps creux » : 180,29€/t valeur juillet 2021, arrondi à **182 €/t** en 2022

- « Sur-tri du papier » :

Tarif proposé = **26 €/t** pour l'année

- Autres flux : à déterminer au cas par cas

- Traitement des « refus de tri » :

Stockage au CSJ : **74 €/t + TGAP légale** (voir plus haut)

Valorisation énergétique au CDTOM : **38 €/t + TGAP légale**

- Transport des refus du CDTOM au CSJ :

14,50 €/t [tarif du transporteur révisé estimé + TVA (10%)] arrondi

- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2022.

=====

3/ Prévention-communication : enveloppe financière pour la communication des adhérents

Exposé :

Lors de la commission prévention/communication du 13 Septembre 2021, un règlement d'attribution des aides aux adhérents du SYDOM a été présenté. Il vise à redéfinir les règles d'attribution de soutien du SYDOM envers ses adhérents.

Les aides :

- Permettront d'aider les adhérents au financement des outils de communication et de prévention qui permettent de maintenir la mobilisation du public aux gestes de tri.
- Financement à 100 % par le SYDOM (aucune participation des adhérents)
- En fonction du budget alloué par le SYDOM à la communication / prévention, un montant d'enveloppe maximum sera calculé pour chaque adhérent.
- Ce montant sera défini en fonction de différents critères basés, une partie sur la structure de son territoire et une autre sur sa participation aux différents projets portés par le SYDOM. Il sera défini en fin d'année civile pour l'année N+1.
- La commission prévention/communication attribuera un nombre de points par critère pour chacun des adhérents.

- Le résultat de ces critères donnera pour chaque adhérent un nombre de points qui définira la somme maximum qui pourra lui être attribuée annuellement. (1 pt = X €)
- Le SYDOM se chargera de centraliser les différentes demandes des adhérents (dans la liste de ce qui peut être financé) pour réaliser des commandes groupées.
(Voir en annexe un tableau récapitulatif des différents outils ou actions pouvant entrer dans ce financement)
- Un prévisionnel des besoins sera communiqué par les adhérents au service communication / prévention en fin d'année pour préparer le budget de l'année N+1.
- Dans le cas où un adhérent n'aurait pas utilisé la totalité de son enveloppe dans l'année, il n'y aura pas de report d'une année sur l'autre.

Critères / points attribués :

1. Critères « structures »

- Population totale de l'adhérent : de 10 à 40 points
- Ration population totale / Nombre de communes sur le territoire : de 10 à 40 points
- Nombre de déchetteries gérées sur le territoire : de 15 à 35 points

2. Critères « projets » (année 2022)

- PLPDMA : de 00 à 20 points
- Biodéchets : de 00 à 20 points
- Participation animations scolaires : de 00 à 20 points
- Participation manifestations extérieures : de 00 à 20 points

		SICTOM					
		Zone de Dole	Zone de Lons	Haut Jura	Région de Champagnole	CC Terre d'Emeraude	
CRITERES STRUCTURES (0 à 115 pts) (59 %)	Population totale de l'adhérent. (20,5%)	De	à	(de 10 à 40 pts)			
		0	25000	10			
		25001	50000	20			
		50001	75000	30			
			75001	100000	40		
	Ratio Population totale de l'adhérent / Nombre de communes sur son territoire. (20,5%)	De	à	(de 10 à 40 pts)			
		0	250	10			
		251	500	20			
		501	750	30			
			751	1000	40		
	Nombre de déchetteries gérées sur le territoire. (18%)	De	à	(de 15 à 35 pts)			
		0	4	15			
5		8	25				
9		12	35				
						10	
				20			
		30					
40	40						
						10	
		30			20		
				40			
						15	
		35	35		25	25	

CRITERES PROJETS (0 à 80 pts) (41 %)	<i>Implication dans les gros projets SYDOM/SICTOM (A l'appréciation de la commission com/prev)</i>		(de 0 à 80 pts)							
	Implication projets		Non Limitée Forte							
	PLPDMA	(10,25%)	0	10	20	10	10	10	10	10
	Biodechets	(10,25%)	0	10	20	10	10	10	10	10
	Participation animations scolaires	(10,25%)	0	10	20	10	10	10	10	10
	Participation manifestations exterieures	(10,25%)	0	10	20	10	10	10	10	10

			Valeur du points							
CALCUL Avec une Enveloppe de 20 000.00 €	L'ensemble des criteres ci dessus		33.61 €	Total de points		145	135	135	105	75
				Montant maxi/Sictom		4 874 €	4 538 €	4 538 €	3 529 €	2 521 €
				% enveloppe		24%	23%	23%	18%	13%

CE QUI PEUT ETRE FINANCE		A PRENDRE SUR BUDGET				
		COMMUNICATION		PREVENTION		AUTRES
		SYDOM	ADHERENT	SYDOM	ADHERENT	LIGNE
Autocollants	De consignes bac de tri	*				
	De consignes bac ordures ménagères résiduelles	*				
	De consignes conteneurs à verre	*				
	Pour le changement de couleur du bac de tri	*				
	Verre interdit	*				
	Bacs camping (tous vacanciers, tous trieurs)	*				
	Pour les bioseaux			*		
Autres supports de communication	Bioseaux			*		
	flyers où va quoi ?	*				
	flyers camping (tous vacanciers, tous trieurs)	*				
	Guide du tri	*				
	Plaquette usine	*				
	Nettoyons malin			*		
	39 astuces			*		
	Guide Compostage collectif			*		
	Guide astuces pour jardin / remplacera flyer compostage			*		
	Affiches prévention (campagne départementale)			*		
	Futures affiches pour trouver référent placette			*		
	Etiquettes de contrôles de bacs (avant flyers et quelques pochettes plastiques)	*				
	Sacs de pré-tri (Stock disponible au SYDOM)	*				

	Objets promotionnels (stylos, gourdes ...) en quantité raisonnable pour les stands	*				
	Support pour animation scolaire (duplicata jeu tps dégradation, duplicata camions du tri ...)		*			
	Support stand (duplicata support sydom, exemple nappe, expo ...)		*			
	Décoration BOM 2 faces (sans décollage)		*			
Déchèteries	Adhésifs modifications sur panneaux entrée déchetterie (ex changement d'une information)		*			
	Support pour le nom des bennes (modèle ademe ou autre)		*			
	Support de numérotation benne déchetterie		*			
Autres Systèmes d'information	Système d'information pour local poubelle (consignes de tri)	*				
	Système d'information camping (tous vacanciers, tous trieurs)	*				
	Système d'information placette compostage collectif				*	
	Système d'information placette compostage collectif avec rail intégré au dos				*	
	Lot de 3 enseignes pour les couvercles composteurs (bac apport/bac maturation/structurant)				*	
	Système d'information d'entrée plateforme de déchets verts				*	
	Lots de 5 (à conf) enseignes plateforme déchets verts				*	
	Système d'information air de camping		*			
	Système d'information pique nique		*			
	Système d'information : interdit dépôts sauvages (déchèteries)		*			
Système d'information : interdit dépôts sauvages (moloks)		*				

CE QUI NE PEUT PAS ETRE FINANCE
Les modifications ou ajouts pour des adaptations au matériel de l'adhérent (voirie/ terrassement/glissières / huisseries / poteaux / mats)
Nouveaux supports dans déchetterie pour les bennes, déjà financés par le SYDOM les années précédentes, dans une même déchetterie
Panneaux d'entrée de déchetterie
Les modifications de site internet
Les films ou vidéo promotionnels
Frais de fonctionnement : ex l'affranchissement de courriers, fournitures
Objets promotionnels spécifiques à l'adhérent
En dehors de la liste du tableau ci-dessus, tout autre action, évènement ou support spécifique à un adhérent ne peut pas être financé.

Ce nouveau mode de calcul d'attribution des aides, ainsi que la liste des actions financées par le SYDOM ont été validés par les membres de la commission pour une mise en place dès l'année 2022.

Le Bureau syndical du 11 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Débat :

Les membres du Comité sont satisfaits de la clarification de ces aides financières.

M. Bernard informe les membres du Comité syndical du lancement de l'étude de biodéchets avec le Bureau d'études AUSTRAL le 24/09 dernier, qui a permis d'établir un planning :

- 1^{ère} phase : Etat des lieux
- 2^{ème} phase : Définition et chiffrage des scénarii
- 3^{ème} phase : Appondissent du scénario retenu

M. Bernard précise que c'est un gros dossier et que chacun des adhérents sera sollicité afin de mener à bien cette mission.

M. Bernard informe également du renouvellement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2022 avec la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée d'une vingtaine de personnes, la première réunion de cette commission est programmée le 16/12.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a

- APPROUVE le principe,
- AUTORISE le président ou le vice-président chargé de la prévention et de la communication à procéder aux règlements de ces actions,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022 et exercices suivants.

4/ CDTOM

Mise en conformité (avancement)

M. Martin informe les membres du Comité de l'avancement des non-conformités relevés par la DREAL, notamment sur les eaux de ruissellement, un plan d'action a été mis en place. Également un plan d'action sur l'unité de valorisation énergétique, un maître d'œuvre a été désigné afin d'accompagner le SYDOM à mettre en place les équipements dédiés. Un certain nombre d'actions a été réalisé pour la défense incendie et enfin l'établissement du nouveau programme de surveillance environnemental.

UVE, remplacement du GTA (avancement)

L'avancement des travaux du GTA (Groupe Turbo Alternateur UVE) est conforme au planning :

- Retrait de l'ensemble des équipements préexistants réalisés
- Ferrailage et massif béton coulé
- Poste haute tension en cours d'évolution pendant l'arrêt technique programmé
- Chemins de câbles en cours de mise en œuvre
- Raccordements électriques UVE au poste haute tension le 14/12 : intervention ENEDIS et électricien (EREC)
- Problème approvisionnement refroidisseur (GTA) : pompe à chaleur dans l'attente
- Mise en place transformateur HTA et alternateur : novembre
- Livraison turbo réducteur : 05/11
- Montage tuyauterie vapeur et calorifuge : décembre
- Essais à froid : du 17 au 21/01/22
- Essais à chaud : du 12/02 au 02/03/2022
- Mise en service industrielle : du 03/03 au 30/03/2022
- Réception : du 31/03 au 06/04/2022

Marché de tri (SUEZ)

M. Saillard informe que, suite à l'évolution des consignes de tri avec le SYDOM, le SIVOM du Louhannais et la CA3B, les tonnages vont augmenter et de ce fait dépasser les 24 000 tonnes par an. SUEZ a proposé un tarif à hauteur de 200 €/t, le SYDOM a refusé et présenté une contre-proposition avec un tarif à 160 €/t.

5/ Centre de Stockage du Jura

M. Berrez fait le point sur le CSJ.

- Rappelle du recrutement de Youssef RHIFARI pour suppléer Didier Capdeville, demandé par la DREAL
- Point tonnage au 01/10/2021

Produits	2 0 2 0	2 0 2 1		
Mâchefer s	3 744.74	3 795.36	50.620	1.4%
Tout- venant	6 324.22	7 005.26	681.040	10.8%
DIB	968.76	1 298.43	329.670	34.0%
CDTOM	3 094.22	3 230.96	136.740	4.4%
Total	14 131.94	15 330.01	1 198.070	8.5%
Papiers	2 206.71	2 480.30	273.590	12.4%
Lixiviats	6 519.96	4 158.82	-2 361.140	-36.2%

Concernant le papier, c'est le papier de l'apport volontaire qui est centralisé au Centre de Stockage, le papetier NORSKE SKOG vient ensuite charger sur site.

	Total
Biogaz torché	185 104
Boigaz valorisé	778 251
Biogaz total	963 355
% de Biogaz valorisé	80,8%

	Total
Volume évaporé	2 048,50
Concentrâts produits	315.006
BILAN	1 733.47

- Le casier 5 est terminé en exploitation
- Reste à raccorder au réseau biogaz

Un test éco-pâturage a été instauré, mais abandonné car avec un coût trop élevé, en effet l'éleveur demande 4 000 € pour 5 moutons.

Questions diverses

M. Saillard informe les membres du Comité que le soutien sur le carton de déchèterie sera moins important que prévu en raison du plafonnement sur une fraction du total fibreux (papier+carton).

Des pénalités ont été appliquées à la Société MINERIS, M. Saillard propose aux adhérents de réfléchir à collecter le verre par leur syndicat. Une réunion est prévue le 22/11 avec tous les adhérents afin de réfléchir à une autre solution, collecte en régie par exemple.

La séance est levée à 16 : 30